CAPEYRON NORD
FORMATION CACES® - SECURITE EN ENTREPRISE



PROGRAMME DE FORMATION
CACES R483
INITIALE

Titre de la formation

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 483 catégorie B : grues mobiles à flèche télescopique –

Objectifs professionnels

A l'issu de la formation, le stagiaire sera capable de :

Conduire les grues mobiles en toute sécurité, suivant la recommandation R 483 de la CNAM.

Public concerné

Tout conducteur ou futur conducteur de grue mobile : Grue télescopique automotrice, Grue télescopique sur chenilles

Modalités pédagogiques

Présentiel

Prérequis

Être âgé de 18 ans
Être capable de :
- lire et comprendre le français
- compter (4 opérations)
- Permis de conduire C/CE recommandé

Effectifs

Minimum : 3
Maximum : 6

Conditions et Délai d'accès

1 -Remplir la fiche de renseignements stagiaire envoyé par mail
2 - Satisfaire au prérequis
3 -Positionnement : Passer un test pour vérifier le niveau de lecture, de compréhension du français et le niveau de calcul.
4 - Contractualisation

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques pour suivre la formation. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Référent handicap :
Magali DOURY - 06 82 42 48 96 - magali.doury@d-cisif.fr

Contenu

PARTIE THEORIQUE
1. Introduction
2. Règles essentielles de prévention sur chantier
3. Les organismes du BTP
4. Code du travail
5. Rôles et responsabilités de chacun
6. CACES® et autorisation de conduite
7. Les recommandations de la CNAM
8. La recommandation R 483 de la CNAM
9. Technologie
10. Les risques
11. Notions de physique et de mécanique
12. Les règles de conduite
13. Les chaînes cinématiques
14. Le circuit hydraulique
15. Elingage

PARTIE PRATIQUE
La pratique concerne uniquement la formation en initial
La pratique est adaptée aux manipulations demandées la catégorie B
appartenant au CACES® R483. Conformité et entretien quotidien-maintenance.
Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande option pour la catégorie B.
Prise et fin de poste

PARTIE TESTS
Évaluations informatisées des connaissances théoriques et des savoir-faire avec exercices pratiques

Encadrement pédagogique

Intervenants
Formateurs en possession de tous leurs CACES® en cours de validité
Testeurs certifiés CACES® par l'organisme GLOBAL
Formateurs en possession de leur attestation de réussite de prévention des risques professionnels (INRS)

Coordinateur pédagogique
Franck DROIT - 05 57 21 64 70 - contact@caces-bordeaux.fr

Assistance administrative
Vanina EYQUEM et Louis DROIT- 05 57 21 64 70 - contact@caces-bordeaux.fr

Méthode pédagogique

Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques
Pédagogie active basée sur l'interaction sur le contenu du cours entre le formateur et les stagiaires

Moyens pédagogiques

Cours et tests théoriques dispensés en salle de réunion et des boîtiers réponses
Cours et tests pratiques dispensés sur un terrain adapté et équipé permettant les exercices
Session de 6 stagiaires maximum dont 4 stagiaires débutants (en initial) maximum pour la partie pratique

Remise d'un support de formation

Grues Mobiles (catégorie B)

Matériel nécessaire pour suivre la formation :
Equipements de Protection Individuelle (EPI)

obligatoires :
- Casque de sécurité : Protège contre les chutes d'objets ou les impacts.
- Chaussures de sécurité renforcées : Préservent les pieds en cas de choc ou d'écrasement.
- Gilet de haute visibilité : Permet aux conducteurs d'engins et aux autres travailleurs de se repérer facilement.
- Gants de protection : Utile pour manipuler les commandes ou les charges avec précision.

Modalités d'évaluation des acquis

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention de : une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
La réussite aux épreuves pratique nécessite l'obtention de : une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ET une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.
Validité du module théorique : 1 an
Validité du module pratique : 1 an

Reconnaissance

- Attestation de formation
- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des engins de chantier R483 CAT B

RS6999 -Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 483 catégorie B : grues mobiles à flèche télescopique

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE -

Date de Décision : 18-12-2024 Date d'échéance d'enregistrement : 18-12-2029

Validité : 5ans

Durée (heures)

- 35 heures

Possibilité d'allégement (partie théorique) si vous avez validé un CACES R483 ou le module théorique - validité :1an

Tarif :

2532 euros TTC de cette formation varie selon, le type de session (intra ou inter-entreprise) et le nombre de participants.

TVA Applicable 20%

Financements envisageables :
Entreprise, (OPCO, FAF) – Consulter votre service Ressources Humaines
France Travail – Consulter votre Conseiller -Particulier -CPF

Le **tarif définitif**, adapté à vos besoins spécifiques et aux modalités de votre projet, sera précisé dans le devis correspondant à la présente action de formation.

Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble votre projet et ses modalités de financement. Au 05.57.21.64.70 ou à contact@caces-bordeaux.fr

Dates et horaires / Lieu	Modalités de suivi
Date : nous consulter Horaires : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Lieu : Cubzac-Les- Ponts ou sur site entreprise cliente	**Suivi de l'assiduité** Feuilles d'émargement **Suivi pendant la formation** Fiche de suivi de formation **Suivi après la formation** Un questionnaire est adressé au stagiaire de la formation pour évaluer le bénéfice de la formation sur l'objectif professionnel visé.

Date de mise à jour : 15/10/2026